

RECHERCHE D'UNE ISSUE PACIFIQUE À LA CRISE POLITIQUE AU TOGO



La CEDEAO exige un dialogue immédiat et inclusif.

P. 2

LA HAAC AU GRAND COMPLET

M. Pitalounani Willibrone Télou, Directeur de radio Lomé est nommé membre

P. 7

Report sine die de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO

Un camouflet pour les fossoyeurs de l'intégration sous-régionale.

P. 4

« Les inégalités sont les grands défis de nos démocraties ».

Barack OBAMA, Ancien Président des USA

RECHERCHE D'UNE ISSUE PACIFIQUE À LA CRISE POLITIQUE AU TOGO

La CEDEAO exige un dialogue immédiat et inclusif.



Photo de famille des chefs d'état au 52ème sommet de la CEDEAO à Abuja

Le 52ème sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

s'est achevé à Abuja au Nigéria le 17 décembre 2017. Au cours de ce sommet, il a été essentiellement question de trouver une issue pacifique à la crise qui secoue la Guinée Bissau depuis plusieurs années, crise qui a couté d'importants moyens financiers à l'organisation Ouest-africaine. Les chefs d'Etats Ouest-africains ont d'ailleurs mandaté les présidents de Guinée, Alpha Condé et le Président Faure GNASSINGBE de poursuivre les efforts en vue de l'application des accords de Conakry pour que la Guinée Bissau retrouve une vie constitutionnelle normale. Au cours de ce sommet, les chefs d'Etats ont naturellement évoqué la crise politique qui secoue notre pays depuis plus de quatre mois. A cet égard, ils ont demandé aux différents protagonistes d'aller sans tarder à un dialogue inclusif. Ce dialogue devra déboucher sur un minimum de compromis mutuels propice à l'organisation des consultations futures.

Lire l'intégralité du communiqué ayant sanctionné les travaux de ce 52ème sommet :

Les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) ont tenu samedi 16 décembre leur 52e Conférence à Abuja, au Nigeria. Une occasion de faire un point sur tous les dossiers en cours dans la région. Une intégration économique encore faible. Selon le communiqué final diffusé par l'institution, les participants ont déploré le faible niveau du taux d'intégration économique après plus de quarante ans d'existence de la Cedeao, et ont appelé à l'accélération des projets et programmes intégrateurs, « aussi bien dans le domaine des infrastructures que dans le domaine plus global de l'amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité des entreprises ». Le projet de création d'une union monétaire n'est par exemple qu'un lointain objectif, pour lequel la conférence a exhorté les Etats « à prendre les mesures nécessaires pour le respect des principaux critères de convergence nécessaire à la mise en

place d'une union monétaire viable et crédible ». Pour la libre circulation des personnes et des biens, la Conférence a pris note de « la persistance de barrières tarifaires et non-tarifaires ainsi que des pratiques anormales sur les corridors et les frontières des Etats membres ». Elle a de ce fait accédé à la requête du président de la Task Force de renforcer ses prérogatives lui permettant d'effectuer des contrôles inopinés pour débusquer des agents indelicats et d'en faire rapport aux autorités politiques des Etats membres visités. Le code des douanes adopté La Conférence de la Cedeao a en revanche pu adopter le code des douanes de la Cedeao, « qui établira un cadre juridique commun pour les procédures douanières dans tous les Etats membres et contribuera ainsi à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la facilitation des échanges dans l'espace Cedeao. Des perspectives économiques encourageantes s'est félicitée des bonnes perspectives en matière de

croissance économique de la région dont le taux de progression du PIB réel est projeté à 2,1 % en 2017 et 3,1 % en 2018, contre 0,2 % en 2016, principalement en raison de la reprise prévue des prix des principaux produits exportés par les Etats membres de la Cedeao, ainsi que de l'amélioration de la sécurité dans les zones de production pétrolière. Afin de conforter ces résultats, la Conférence a exhorté les Etats membres à poursuivre les réformes structurelles engagées pour s'affranchir des fluctuations des cours des matières premières et permettre à leurs économies d'être plus résilientes face aux chocs exogènes. En revanche, la Conférence a exprimé sa préoccupation « au regard de la campagne agropastorale qui a été mitigée et de la situation alimentaire et nutritionnelle de millions de personnes dans l'espace Cedeao qui sont en besoin d'assistance » et s'est engagée « à mobiliser tous les efforts nécessaires dans les pays et à l'échelle régionale pour venir en aide aux personnes vulnérables ». Terrorisme : la Cedeao

demande des soutiens financiers pour le G5 Sahel. Si la Conférence s'est félicitée « des résultats positifs enregistrés par la Force multinationale mixte du Bassin du Lac Tchad dans la lutte contre Boko Haram et des avancées considérables réalisées dans l'opérationnalisation de la force conjointe du G5 Sahel », elle « reste préoccupée face à l'expansion des attaques terroristes dans la région ». Elle a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien financier au G5 Sahel. La Conférence a encouragé les Etats membres de la Cedeao « à mieux partager les renseignements et informations entre eux afin de lutter contre le terrorisme dans la région » et a annoncé son soutien au Système d'information policière de l'Afrique de l'Ouest (Sipao), destiné à accroître la capacité des services de sécurité à combattre la criminalité transnationale et le terrorisme. Migrants en Libye : « l'esclavage moderne » fermement condamné. Exprimant sa « profonde indignation face aux traitements inhumains infligés aux migrants et réfugiés africains en Libye » la Conférence « s'engage à travailler avec les organisations internationales partenaires pour mettre rapidement fin à ces pratiques barbares ». Elle soutient la demande de l'Union Africaine pour qu'une enquête internationale soit diligentée et que les auteurs de ces actes criminels soient identifiés et punis.

Guinée-Bissau : un mois pour faire respecter l'Accord de Conakry. La Conférence, qui « regrette profondément le manque d'avancées dans le processus de paix en Guinée-Bissau », a demandé aux présidents guinéen Alpha Condé et togolais Faure Gnassingbé « de mener les consultations avec toutes les parties prenantes à l'Accord de Conakry dans un délai de un mois, faute de quoi des sanctions collectives et individuelles seront appliquées à toutes les personnes qui entravent la mise en œuvre de ces accords ». Togo : Faure Gnassingbé à la tribune, de nombreux manifestants dans la rue. Alors que Faure Gnassingbé, chef de l'Etat togolais, assurait la présidence de la conférence, des milliers de personnes étaient à nouveau descendues dans les rues de Lomé, comme depuis plusieurs semaines, pour réclamer des réformes constitutionnelles et institutionnelles, rapporte l'AFP. La situation politique togolaise a été jugée « préoccupante » par la Conférence qui a « condamné fermement toutes les formes de violences et de débordements » et « s'est félicité des mesures d'apaisement et de décrispation adoptées par le gouvernement togolais afin de créer un environnement propice à l'ouverture du dialogue national ». Les chefs d'Etat et de gouvernement de la Cedeao ont appelé les acteurs politiques togolais « à s'engager pleinement et dans les plus brefs délais, dans un dialogue inclusif

La Montagne
 Réception : 0541/08/01/16/HAAC du 8/01/2016
 Directeur de Publication : Vendelin M.P. MOUKPE (alias Eyawé)
 Siège : Agoé ANOME derrière NAPA Vallée.
 Tél : 90 01 9946/91913951
 E-mail : pmoukpe@yahoo.fr
 Comité de Rédaction : H. WARAGNI
 Honorine MOUKPE
 KONDO KI SEM
 V. Eyawé
 Infographie : Tchak K. Phillip
 Distribution : T. B. Yves
 Imprimerie : La Colombe
 Tirage : 2000 exemplaires

Pour vos publicités, annonces et publi-reportages, consulter le journal La Montagne aux numéros 90-01-99-46 91-91-39-51

pour parvenir à la mise en œuvre des réformes politiques ».

Au Mali, une situation « toujours préoccupante »

Si la Conférence s'est réjouie de la signature

d'une trêve entre les belligérants, le 23 août

2017, les chefs d'État et de gouvernement

« demeurent préoccupés par la multiplication

des attaques terroristes au nord et au centre

du pays ».

Gestion de l'après-Jammeh en Gambie

La Conférence a salué la mise en place de la

Commission Vérité, réconciliation et

réparations (CVRR) en Gambie et a exhorté

Banjul « à veiller à ce que la volonté de rendre

justice aux victimes du régime de l'ancien

président Yahya Jammeh le soit dans le strict

respect des lois gambiennes et des normes et

principes internationaux ». Elle a en outre

appelé la communauté internationale à

« soutenir, de manière coordonnée,

les efforts entrepris par le Gouvernement gambien afin

d'assurer la relance économique et la stabilité

du pays ».

Elections au Liberia

La Conférence a « pris note de la convocation

du corps électoral pour le second tour de

l'élection présidentielle le 26 décembre 2017 »,

et a exhorté les deux candidats, George Weah

et Joseph Boakai, « à mener une campagne

pacifique et à ne recourir qu'aux moyens

légaux pour régler tout éventuel différend

électoral ». Le communiqué final diffusé par la

Cedeao ne mentionne pas la demande de

report de l'élection déposé le 14 décembre

par le parti de l'Unité, la formation de Joseph

Boakai.

Un comité pour étudier la candidature

de nouveaux membres Le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie

ayant déposé des demandes d'adhésion à la Cedeao

– le premier en qualité de membre, le

deuxième en qualité de membre observateur et

le dernier en qualité de membre associé – la

Conférence a estimé que ces différents

dossiers « devraient être précédés par la mise

en place de cadre institutionnel approprié qui

devrait constituer la base juridique de telle

décision ». Elle a décidé de mettre en place un

comité de chefs d'État et de gouvernement

pour superviser l'étude approfondie des

implications de ces adhésions, composé de

représentants du Togo, de la Côte d'Ivoire, du

Ghana, de la Guinée et du Nigeria. Jean-Claude

Brou devient président de la Commission

Lors du 48e sommet de la Cedeao, qui s'était

tenu les 16 et 17 décembre 2015 à Abuja, les

chefs d'État et de gouvernement avaient décidé

de la fin des mandats en cours des fonctionnaires statutaires pour le

28 février

2018. En application de cette décision, Jean

Claude Brou, actuellement ministre de

l'Industrie et des Mines de Côte d'Ivoire a été

nommé président de la commission de la

Cedeao, pour un mandat de quatre ans à

compter du 1er mars 2018. Il remplace à ce

poste le Béninois Marcel de Souza. Prochain sommet

La prochaine session ordinaire de la

conférence des chefs d'État et de gouvernement aura lieu à Lomé,

au Togo, en juin 2018.

Lu Pour Vous

Commission de la CEDEAO : L'ivoirien Jean-Claude Kassi

BROU, nouveau Président de la Commission au sortir du 52e

Sommet des Chefs d'État de l'organisation sous-régionale

Il remplace à ce poste le béninois Marcel Alain de Souza.

Jeune Afrique

LA COMMISSION DE LA CEDEAO A UN NOUVEAU PRÉSIDENT : L'IVOIRIEN JEAN CLAUDE KASSI BROU REMPLACE LE BÉNINOIS MARCEL ALAIN DE SOUZA

La 52ème session ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO a nommé l'ivoirien JEAN CLAUDE KASSI BROU en remplacement du béninois Marcel Alain De SOUZA.

Il a un mandat de 4 ans renouvelable une seule fois.

Actuel Ministre de l'Industrie de la République de Côte d'Ivoire en Novembre 2012. Puis en 2013 Jean Claude BROU a une carte de visite respectable.

Découvrons le :

Avant de rejoindre le Gouvernement, M. BROU a occupé le poste de Représentant Résident de la Banque Mondiale pour le Tchad de 2010 à 2012.

En 2009, il a servi en tant que Consultant au poste de Conseiller auprès du Premier ministre de la République Démocratique du Congo, où il était en charge de la macroéconomie, du développement du secteur privé et de la réforme des entreprises publiques.

Dr BROU a travaillé pendant huit ans à la Banque Centrale des Etats de Afrique de l'Ouest (BCEAO). De 2000 à 2003, il était Directeur du service des relations internationales, en particulier en charge des politiques d'intégration économique dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Il a ensuite été nommé Directeur du service de recherche jusqu'en 2005.

Entre 2006 et 2007, il a supervisé cinq départements (la recherche, le crédit et la supervision bancaire, les statistiques, les relations internationales et la micro finance) en tant que Directeur du département économique et monétaire. Compte tenu de sa vaste

expérience, il a été nommé Conseiller principal et contrôleur général, supervisant la direction de l'audit de 2007 à 2008.

Dr BROU occupait auparavant le poste de conseiller économique et financier du Premier

Ministre de la Côte d'Ivoire de 1991 à 1995. En 1996, il est nommé Directeur de Cabinet du Premier ministre, poste qu'il conservera jusqu'en 1999. Il fut aussi le Président de la

Commission Nationale des Investissements (1996-1999) et mena un ambitieux programme de réforme conduisant à la privatisation de soixante-dix (70) entreprises publiques opérant dans divers secteurs économiques (agro-industrie, télécommunications, chemin de fer, banque et énergie).

Avant de retourner en Côte d'Ivoire, Dr BROU a su démontrer ses capacités en tant que

professionnel chevronné collaborant avec le Fonds Monétaire International (FMI) pendant treize (13) ans, à compter de 1982, d'abord en tant qu'économiste, puis comme économiste principal en charge de la Guinée-Bissau, du Togo, du Cap-Vert et du Sénégal, où il a été placé en tant que Représentant résident du FMI pour deux ans (1990-1991).

En outre, il a été Professeur au département d'économie de l'Université de Cincinnati (Ohio, USA) où il a enseigné la macroéconomie et la microéconomie de 1981 à 1982.

Jeune Afrique

Report sine die de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO

Un camouflet pour les fossoyeurs de l'intégration sous régionale.

Préalablement inscrite à l'ordre du jour, la question de l'adhésion du royaume chérifien à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été reportée sine die à la dernière minute par les Chefs d'Etats de la sous-région réunis à Abuja. La raison officielle avancée est de donner le temps aux experts mandatés pour étudier les aspects techniques liés à cette adhésion afin de les soumettre à l'appréciation des décideurs. Mais dans la réalité et en coulisse, il y a des divergences de fond et des réticences de taille à cette adhésion. Bien avant même la tenue de ce sommet plusieurs voix s'étaient élevées pour mettre en garde contre une admission précipitée du Maroc au sein de cette famille Ouest-africaine. L'empressement et l'activisme observé du Président sortant de la commission de la CEDEAO, le béninois Marcel Alain De Souza a paru suspects aux yeux de certains experts.

L'adhésion du Maroc source de problèmes

En l'absence du géant Nigéria, les responsables des Etats insignifiants économiquement

s'étaient empressés de donner leur accord de principe à l'adhésion du royaume chérifien à l'organisation Ouest-africaine. La soudaine générosité du Maroc à l'endroit des pays de la CEDEAO, générosité qui s'est traduite



Mohamed VI roi du Maroc

par la réalisation au profit de certains états, d'infrastructures et autres ouvrages n'était pas étrangère à cette décision hâtive. En réalité, si l'adhésion du Maroc venait à être effective, les grandes économies des Etats Ouest-africains pourraient en pâtir.

Affaiblissement du Nigéria, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal

Au sein de l'espace CEDEAO, le Nigéria est considéré comme la locomotive qui tire le

reste des wagons. Sur le plan démographique par exemple, le Nigéria avec ses 200 millions d'habitants représente à lui seul les 2/3 de la population de la CEDEAO. Au sein de l'organisation le Nigéria contribue pour 75% du budget de la communauté. On peut dire aujourd'hui que le Nigéria est pour la CEDEAO ce que les USA représentent au sein de l'ONU en termes de contribution à la vie et aux activités de l'organisation.

Que deviendra alors ce géant Nigéria lorsque les capitales Ouest-africaines seront inondées de produits << made in Morocco >> ?

Le royaume chérifien qui a tenté en vain d'intégrer l'Union Européenne est préoccupé par la recherche des débouchés pour écouler ses produits. Pour les dirigeants marocains, l'Afrique subsaharienne est un marché vierge à conquérir à tout prix. Plombés par les éternelles querelles avec l'Algérie à propos du Sahara Occidental, les échanges commerciaux avec les autres pays frères du Maghreb arabe ne sont pas importants, d'où l'idée de se tourner vers l'Afrique noire occidentale avec laquelle il ne partage aucune frontière.

V. EYAWE

PARTICIPATION OU NON AU FAMEUX DIALOGUE INCLUSIF ET SI L'OPPOSITION ÉCOUTAIT GERRY TAAMA !!!

Lisez-plutôt ...

Et maintenant?

J'ai lu, dans le jeune Afrique paru cette semaine, une interview complète donnée par le président Faure à ce journal. Et hasard du calendrier ou effet recherché, il y a la déclaration des chefs d'Etats de la CEDEAO à l'issue de leur sommet. Je vais être honnête avec vous, comme je le fais souvent, nos marges de manœuvre se réduisent, et pas seulement pour ceux qui manifestent, mais pour toute l'opposition. Les déclarations de Macron, qui avait été interpellé par le président du PNP,

étaient déjà inquiétantes. Confirmation ou alternance démocratique, avait-il dit, si le cadre électoral respectait les critères internationaux. Ce qui montrait déjà que sur la crise togolaise, l'ancienne puissance coloniale n'avait pas de parti pris.

Les deux dernières sorties (Président Faure et CEDEAO) portent à mon sens la dernière estocade. Faure Gnassingbé, dans un rare exercice de communication, a répondu à toutes les questions d'un François Soudan plutôt inspiré.

Je retiens trois point.

Le premier est que Faure

assume pleinement son statut de chef de l'Etat, garant des institutions et de l'unité nationale. Droit dans ses bottes, il indique la voie du dialogue. Pour nous qui lui avons demandé depuis le 8 octobre de prendre l'initiative du dialogue et de s'adresser au Togolais, on ne peut pas s'en plaindre.

Le second est la disponibilité de dialoguer. C'est essentiel, car un dialogue est un rendez-vous du donner et du recevoir. La crise actuelle nous oblige à nous asseoir et discuter. Il n'y a malheureusement aucune autre issue possible.

Le troisième est la menace perpétuelle du référendum. Nous continuons à être opposés à ce référendum. Il faut que le dialogue conduise à une révision constitutionnelle à l'assemblée nationale. Voilà pourquoi tous les partis parlementaires sont nécessaires à ce dialogue.



rude: (quelques extraits)

Du côté de la CEDEAO, des acteurs politiques avaient semblé expliquer que cette organisation aurait une autre lecture de la résolution de la crise togolaise. La semaine dernière, nous avons été vilipendé pour avoir accepté le rendez-vous du premier ministre, contrairement (c'est ce qu'on nous a dit) aux engagements de la médiation ghanéenne. Au même moment, la coalition demandait à la CEDEAO d'intercéder dans la crise togolaise. La réponse des chefs d'Etats est plutôt

38-La conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement lance un appel aux acteurs politiques togolais à s'engager pleinement et dans les plus brefs délais dans un dialogue inclusif dans un esprit de compromis pour parvenir à une approche partagée dans la mise en œuvre des réformes politiques, dans le respect de l'ordre constitutionnel et des institutions démocratiques.

39-La Conférence réaffirme sa disponibilité à continuer

LA QUITTANCE SÉCURISÉE POUR PLUS DE TRANSPARENCE DANS LA COLLECTE MANUELLE DES RECETTES DE L'ÉTAT

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU CIVISME FISCAL

Industriels, Artisans, Entrepreneurs, etc. CONTRIBUTIONS TOUTS AU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE PAYS... PAYONS NOS IMPÔTS!

FEDERER POUR BÂTIR www.otr.tg

de suivre et d'accompagner le Togo et les acteurs politiques togolais dans le processus de dialogue et de réformes constitutionnelles engagé par le gouvernement togolais.

On ne peut donc plus s'abriter derrière une quelconque médiation de la CEDEAO pour éviter le dialogue, qui bien entendu devrait être inclusif.

Les gens nous accusent parfois de nous en prendre à l'opposition. A raison, il est vrai, parfois. Nous sommes rentrés en politique parce que nous étions fatigués de voir notre pays pris en otage par deux logiques inefficaces: D'un coté, la prédation systématique du pouvoir, et de l'autre la quête désespérée de ce pouvoir. S'attaquer au pouvoir Unir sans tenter de corriger ce qui rend notre combat à ce jour vain, ne donne aucun sens à notre engagement. Nous avons fait une première tentative de l'intérieur (Arc-en-ciel et CAP2015) et le résultat, c'était la dictature de la pensée unique qui nous a conduit à quitter les regroupements. Puis nous avons tenté une seconde approche, qui consistait à faire des propositions par des tiers (parfois par courrier) ceux que nous considérons ayant le meilleur positionnement pour apporter l'alternance, mais dont l'aveuglement nous maintient malheureusement dans le statut quo. Sans succès non plus. Aujourd'hui, nous nous contentons d'exprimer librement nos positions

sans aucune influence, ni de l'opposition, ni du pouvoir.

Quelle issue donc? Il faut avoir le courage de le dire, en dehors du samedi où les manifestations sont fortes (nous avons fait la proposition des samedi depuis le 4 septembre) le reste de la semaine mobilise moins. Et même si c'était le cas, l'organisation sécuritaire du Togo peut difficilement être ébranlée par les manifestations de rue. Depuis le 7 septembre où le mot de dégagement de Faure par la rue a été avancé, nous avons, suivant l'expérience que nous avons des forces de défense de ce pays, dit à nos amis de ne pas rêver. Nos forces actuelles sont pour l'ordre constitutionnel et défendront la présidence jusqu'au bout. Ce qui est plutôt une bonne chose. Notre présidence ne peut pas être vulnérable à toute menace venante. C'est tout de même l'un de nos pouvoirs régaliens. La première institution de la République.

Que faire donc? Pour nous, la solution est toute simple. Asseyons-nous et dépolluons entièrement notre constitution. Les conclusions du travail de la commission des réformes de Awa Nana peuvent éventuellement être explorées. On ne peut pas faire un référendum pour 4 articles. Allons en profondeur et donnons de l'universalité à notre constitution.

Ensuite, que toutes les irrégularités relevées

dans notre code électoral puissent faire l'objet d'une analyse complète. Qu'on prenne le temps qu'il faut, mais toilettons notre code électoral pour l'intérêt général.

Maintenant si dans cette noble tâche, on se rendait compte que UNIR ou le gouvernement bloque les discussions, en ce moment, que tous les partis politiques qui se revendiquent de l'opposition quittent la table de négociation pour appeler le peuple togolais à occuper de nouveau la rue.

On dit souvent que quand quelqu'un fait semblant de mourir, il faut faire semblant de l'enterrer. Allons, dialoguons, et testons la bonne foi de ceux qui nous y invitent.

Une chose est évidente et certaine. Faure Gnassingbé et son gouvernement sont décidés à revenir aux fondamentaux de la constitution de 1992 avant les élections majeures de 2018. La question est de savoir si nous voulons lui laisser à lui seul le privilège de passer pour un réformateur, où nous voulons nous associer à cette action salvatrice qui, même si nous n'y participons pas, s'imposera tout de même à nous, du fait de sa légalité.

Togolais viens, bâtissons la cité.

Gerry TAAMA

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MARDI 19 DECEMBRE 2017

Le conseil des ministres s'est réuni ce mardi 19 décembre 2017 au Palais de la Présidence de la République sous la présidence du Président de la République, son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.

Le conseil a :

- adopté deux (2) projets de loi ;
- adopté deux (2) décrets et examiné en première lecture un projet de décret ;
- et écouté deux (2) communications.

Au titre des projets de loi

Le premier projet de loi adopté par le conseil est relatif à la loi de règlement du budget de l'Etat pour l'année 2015.

La loi de finance pour l'année 2015 a été élaborée dans un contexte économique et financier mitigé, marqué par une activité économique mondiale fragile. Cette situation est demeurée identique aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement.

C'est dans ce contexte économique sensible que le gouvernement togolais s'est attelé à la réalisation des objectifs affichés dans le document de la « Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi » (SCAPE), déclinée en Programme d'Actions Prioritaires (PAP).

En tant que principal instrument de réalisation de la politique économique du gouvernement, la loi de finance gestion 2015 a été axée sur la poursuite de la dynamique de consolidation de la croissance économique grâce à une mobilisation soutenue des ressources, tant internes qu'externes, et à une meilleure orientation des dépenses publiques en général et en particulier celle qui prend progressivement en compte les axes de la SCAPE.

Cet exercice, qui est le quatrième du genre, témoigne de la volonté de transparence et de bonne gouvernance que le Président de la République souhaite voir appliquer dans la gestion des finances publiques.

Le second projet de loi adopté par le conseil est relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Les Etats-membres de l'UMOA se sont dotés, au cours de la décennie 2000, d'un dispositif juridique et organisationnel de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, lesquels mécanismes devraient renforcer les mesures de

protection de l'intégrité et de la réputation du système financier de l'Union, contenues dans les textes juridiques régissant les opérations bancaires et financières.

Les actions menées au niveau communautaire ont abouti à l'adoption, par le conseil des ministres de l'Union, des principaux instruments juridiques et à leur transposition

dans le corpus togolais.

Suite à la révision des recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme intervenues le 15 février 2012, il est apparu indispensable de procéder à une relecture des textes juridiques y afférents dans les Etats membres de l'UMOA.

Il s'agit, à travers cette réforme de :

- mettre en conformité les textes juridiques en vigueur dans l'Union avec les nouvelles normes internationales édictées par le GAFI ;

- combler les insuffisances du dispositif en vigueur, relevées lors des exercices d'évaluation mutuelle organisés par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;

- prendre notamment en compte les préoccupations recueillies auprès des acteurs concernés, lors du recensement des difficultés de mise en oeuvre des textes en vigueur, effectué en 2012 par la BCEAO, ainsi qu'à l'occasion de l'atelier de validation des 10 et 11 septembre 2014.

Le présent projet de loi procède à la fusion de la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux avec celle relative à la lutte contre le financement du terrorisme. Il s'agit notamment de faciliter l'exploitation de ces législations dont plusieurs dispositions sont complémentaires, voir identiques. Ils intègrent également des innovations rendant le corpus juridique



plus efficace. Les aspects pénaux des anciens textes sont désormais intégrés à notre code pénal.

Au titre des décrets

Le premier décret adopté par le conseil des ministres fixe le ressort territorial et le chef-lieu des communes des régions des Plateaux, Centrale, et de la Kara.

A la suite de l'adoption par le Gouvernement, le 11 mars 2016, de la feuille de route et

après la tenue de l'atelier national de la décentralisation et de la première réunion du conseil national de suivi de la décentralisation, l'Assemblée nationale a adopté, le 23

juin 2017, la loi portant création des communes.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de ladite loi, le ressort territorial et le chef-lieu des communes ainsi créées doivent être fixés par décret en conseil des ministres.

Ainsi, il s'agit de fixer l'étendue géographique sur laquelle s'exercent les compétences de chaque commune.

La création des communes ayant été faite par regroupement de cantons, il s'agira de préciser pour chacune d'elle les cantons sur lesquels la commune exerce ses compétences.

Il convient de rappeler qu'en combinant les critères sociologiques, historiques, démographiques,

géographiques et économiques, il a été retenu que chaque préfecture ait au minimum deux (2) communes, chaque chef-lieu de région quatre (4) communes,

les autres grandes préfectures (outre le chef-lieu de région) quatre (4) communes et les préfectures de taille moyenne trois (3) c o m m u n e s .

Il en ressort une moyenne nationale d'environ trois (3) cantons par commune.

En ce qui concerne le chef-lieu de ces communes, il convient de signaler que les communes comprenant les chefs-lieux de préfecture gardent comme chef-lieu, celui de la préfecture.

Les communes ne couvrant qu'un seul canton garde le chef-lieu de ce canton comme chef-lieu.

Ce décret permet de renforcer le processus engagé par le gouvernement sur l'initiative du Président de la République en matière de décentralisation.

Le second décret adopté par le conseil modifie le décret n°2014-119/PR du 19 mai

2014 et détermine la forme des statuts et le capital social pour les sociétés à responsabilité limitée (SARL).

Saisissant la possibilité offerte par l'article 311 de l'Acte Uniforme révisé, le gouvernement togolais, dans sa politique visant l'amélioration du climat des affaires a

pris en 2014 « le décret n° 2014-119/PR déterminant la forme des statuts et le capital

social pour les sociétés à responsabilités limitée ».

Ce texte offrait la possibilité de créer au Togo une SARL sur la base des statuts sous seing privé et d'un capital social minimum de 100 000 F CFA divisé en parts

sociales égales d'une valeur nominale de 5 000 F CFA (article 3 et 4 du décret). Dans le souci et le but de poursuivre

l'amélioration du climat des affaires et de rendre le pays plus attractif en faisant bénéficier ces mesures à toutes les catégories sociales sans exclusion aucune, il a été suggéré d'autres mesures supplémentaires d'incitation à la création des entreprises commerciales capables de générer la richesse, des emplois et une vie économique plus active.

C'est ainsi que le présent décret institue la libéralisation du capital social minimum des SARL, impliquant la modification des articles 3 et 4 du décret de 2014. Désormais, le montant du capital social pour la constitution de la société à responsabilité limitée est librement déterminé par les associés et fixé dans les statuts.

Par ailleurs, le capital social est divisé en parts sociales égales dont la valeur nominale est librement fixée par les statuts. Il s'agit d'une avancée considérable pour le secteur privé qui devrait ainsi être boosté.

Enfin, le conseil a examiné en première lecture le projet de décret relatif à l'intégration de l'Institut National de la Jeunesse et des Sport à l'Université de Lomé.

Autre des Communications La première communication présentée par le ministre de l'enseignement technique et

de la formation professionnelle est relative à l'adhésion du Togo à l'Alliance Africaine pour le Développement de la Formation Professionnelle.

Suite à l'une des recommandations issues d'un séminaire sur « la Coopération Triangulaire au Service du Partenariat Sud-Sud », organisé en mai 2016, quinze (15) pays africains dont le Togo, représentés par leurs ministres chargés de la formation professionnelle, ont signé

le 18 avril 2017 au Maroc une convention-cadre multilatérale de partenariat qui a donné naissance à « l'Alliance Africaine pour le Développement de la Formation Professionnelle ».

Fondée sur une conviction partagée quant à l'importance des partenariats triangulaires agissants, l'Alliance permettra de construire des systèmes de formation professionnelle capables d'assurer aux jeunes une intégration professionnelle à la hauteur de leurs ambitions.

Elle pose également les fondements d'un partenariat solidaire basé sur les importantes potentialités et capacités propres à nos pays ; la complémentarité des ressources, dans le respect mutuel entre partenaires égaux, à travers l'élaboration de stratégies de formation professionnelle adaptées ; le développement de « Programmes Intégrés de Coopération » et la restructuration autour de projets phares.

L'Alliance sera dirigée par un Comité Exécutif, composé d'un représentant par pays partenaires et d'un représentant de la Banque Islamique de Développement (BID). La présidence sera assurée par le Maroc pour le premier mandat et le secrétariat général

aura son siège au Maroc. La deuxième communication présentée au conseil par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, est relative au centre ouest-africain de service scientifique sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (WASCAL).

Le Centre ouest-africain de service scientifique sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (WASCAL) est une

institution de recherche multidisciplinaire et interdisciplinaire qui vise à éclairer les politiques tant au niveau régional que national, sur les questions relatives aux changements climatiques. L'objectif du programme est d'identifier des systèmes résilients et adaptatifs d'utilisation des terres afin de conserver ou de restaurer les écosystèmes fonctionnels pour un développement humain durable.

Spécifiquement, il vise à améliorer les infrastructures de recherche sur les changements climatiques en Afrique de l'ouest, explorer les scénarios et options scientifiques pour développer la résilience des systèmes socio-écologiques des générations actuelles et futures, assister les décideurs dans des choix judicieux de méthodes d'utilisation des terres qui assurent les biens et services écosystémiques aux communautés locales et fournir des connaissances aux scientifiques et décideurs sur la problématique des changements climatiques.

Le programme regroupe dix (10) pays ouest africains, tous membres de la CEDEAO : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Togo. Les cinq (5) autres pays membres de la CEDEAO intègrent progressivement WASCAL, notamment la Guinée Bissau et le Cap Vert qui viennent de signer un protocole d'accord.

Fait à Lomé, le 19 décembre 2017
Le conseil des ministres

Le Gouvernement

NUMÉROS UTILES

CHU Tokolin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39

LOI DE FINANCES EXERCICE 2018 VOTÉE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE

L'Assemblée nationale togolaise a examiné et adopté le mercredi 20 Décembre 2017 à Lomé le projet de loi de finances, gestion 2018. Le projet de loi de finances adopté s'élève en recettes et en dépenses à 1.321.918.601.000 F Cfa soit une hausse de 7,7% par rapport au budget de 2017, dégagant un besoin de financement additionnel nul. Le projet de loi de finance a été uniquement adopté par les députés du parti au pouvoir, Union pour la République (UNIR). Les députés de l'opposition se sont abstenus. C'était à l'occasion de la neuvième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2017. Le budget exercice 2018 sera consacré essentiellement à l'assainissement des finances publiques, à l'accélération de la croissance et la prise en charge de la demande sociale. Mais d'ores et déjà le ministre togolais de l'Economie et des finances, Sani Yaya, s'inquiète de sa mise en œuvre à cause de la crise sociopolitique en cours.

Au niveau des ressources, le projet de loi de finances, gestion 2018, consacre la poursuite des réformes visant à élargir l'assiette fiscale, à rationaliser les exonérations, à faciliter les échanges, la création d'entreprises, à améliorer le climat des affaires et à renforcer les règles de contrôle.

Quant aux dépenses, les mesures nouvelles du projet de loi de

finances, gestion 2018 sont principalement orientées vers le développement communautaire en accordant une priorité aux besoins sociaux urgents. Les dépenses de fonctionnement sont, à cet effet, rationalisées au profit des dépenses d'investissement par un abattement des dépenses de fonctionnement de 5% au profit des dépenses d'investissement des ministères stratégiques.

Pour le ministre togolais de l'Economie, le gouvernement entend utiliser de façon rationnelle les moyens mis à sa disposition en observant rigoureusement les procédures budgétaires en matière d'exécution des dépenses et de recouvrement des recettes afin d'éviter l'accumulation des d'arriérés et les dérapages préjudiciables à la dynamique engagée.

Le ministre de l'Economie a souligné les éventuelles difficultés que rencontrera le gouvernement dans la mobilisation des fonds pour le budget puisque le pays est en crise sociopolitique. Pour atteindre l'objectif visé, le ministre a déclaré que «Le gouvernement en appel à l'apaisement de la situation sociopolitique pour favoriser un climat propice aux affaires et à l'investissement.

Source : Republic of Togo

SPORT : FINALE DU CHAMPIONNAT MILITAIRE ET PARAMILITAIRE

Le 4ème RI bat la Gendarmerie Nationale (1 - 0) et enlève le trophée

La 33e édition du championnat militaire et paramilitaire de football a connu son dénouement le dimanche 17 décembre avec le sacre de l'équipe du 4e régiment d'infanterie de Dapaong devant la Gendarmerie nationale sur un score de 1 but à 0.

La police nationale a été classée troisième. La finale s'est déroulée sur le terrain de la JCA d'Agoo sous le regard vigilant du représentant du Chef d'Etat-major des forces armées togolaises, Kossi Mayo, des responsables de l'Office togolais des recettes, organisateur de la présente édition et du ministre de la sécurité Yark Damehane. L'objectif d'un championnat de football regroupant tous les corps des forces de sécurité et de l'ordre est de cultiver le vivre ensemble entre les corps, le fair-play et surtout renforcer la cohésion.

Pour cette édition, l'Office togolais des



recettes, n'a pas fait les choses à moitié. Plusieurs trophées ont été décernés aux clubs comme, le vainqueur de l'édition, l'équipe fair-play, meilleur supporteur, meilleur gardien, meilleur joueur et meilleur buteur. Le vainqueur est reparti avec un chèque de 500 000 F Cfa, suivi de 300 000 F Cfa pour la gendarmerie et de 200 000 pour la troisième équipe, la police nationale. Pour le président de la fédération togolaise de football, Guy Akpovy, qui assistait à la finale sur le terrain, les deux équipes finalistes ont bien joué.

La gendarmerie a dominé le match mais malheureusement, elle a rencontré un adversaire qui a une défense en place et organisée. « Je dis félicitation au gagnant et aussi à la gendarmerie qui peut prendre sa revanche l'année prochaine. Nous avons assisté à un championnat de courte durée, nous félicitons les organisateurs et le chef d'Etat-major général de l'armée qui a œuvré pour la tenue de cette édition », déclare Guy Akpovy pour qui, les clubs peuvent puiser les

meilleurs talents qui se sont illustrés au cours de ce championnat pour étoffer les équipes. « Nous avons vu les numéros 2 et 3 dans l'équipe du 4e RI, qui sont de très bon Joueurs », a-t-il souligné.

Le commandant Palakyem Ateke, entraîneur de l'équipe de la gendarmerie a regretté la défaite de son équipe mais s'est du moins réjoui de la bonne prestation des joueurs sur le terrain. « Nous avons eu beaucoup d'occasions qui n'ont pas été concrétisées et c'est l'adversaire qui nous a planqué un coup fatal. On a pêché sur la finition », a-t-il déclaré, avant d'ajouter que le foot reste le foot. L'organisateur, l'Office togolais des recettes s'est pour sa part aussi félicité du bon aboutissement du championnat et du bon déroulement de toutes les rencontres.

Tout est bien qui finit bien, s'est félicité le représentant l'OTR. Rendez-vous à la 34e édition.



Remise des trophées

S. Cyrille

Evitons de boucher les caniveaux

Depuis quelques années, des boulevards sortent de terre çà et là dans nos villes et surtout à Lomé la capitale. Ces boulevards ont coûté très chers à l'Etat et au contribuable que nous sommes. Nous devons les préserver jalousement pour nous et pour les générations futures. Si nous bouchons les caniveaux d'évacuation des eaux usées ou pluviales, ces eaux remontent stagner sur la route pour l'endommager. Certains ont pris l'habitude de jeter n'importe quoi (ordures ménagères, sachets pratiques) dans ces caniveaux. Cessons ces comportements incivique et irresponsable.

La HAAC au grand complet

M. Pitalounani Willibrone Télou Directeur de radio Lomé est nommé membre de la HAAC le mercredi 20 Décembre 2017. Les neuf membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication sont donc en place. Willibrone Télou devra incessamment se soumettre à la cérémonie de prestation de serment. Après quoi les membres de la HAAC se réuniront pour former leur bureau.

jeuKD[©] TMONEY

**Utilisez TMoney
et Gagnez
CHAQUE SEMAINE DE
SUPER CADEAUX**

COMPOSEZ
***145#**
ET FAITES VOS
TRANSACTIONS



PLUS DE 830 LOTS À GAGNER...



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015